

tres mesures, & de demeurer neutre, ce Maréchal partit sur le champ pour *Prague*.

Un incident de cette nature ; savoir, cette paix particulière du Roi de Prusse si peu attendue, avec toutes les fâcheuses nouvelles qu'on reçoit continuellement de Bohême, ont en effet obligé la Cour à faire de grands changemens dans les mesures qu'elle avoit prises pour soutenir l'Empereur. Ce qui se traite dans le Cabinet à cet égard ne parvient pas au public ; mais on dit que les forces du Royaume, qu'on veut augmenter considérablement, est une affaire résolue ; & que le Roi a ordonné de publier à la tête de ses Armées un pardon général pour tous les Déserteurs, qui, ayant abandonné leurs Drapeaux avant le 1. Juillet de la présente année, y retourneront avant le 1. Janvier 1743. Cependant l'on voudroit présumer, que si quelque Puissance se chargeoit de moyener un accommodement, à des conditions raisonnables, le Cardinal y donneroit volontiers les mains. On dit sur ce sujet qu'on a sondé les Etats Généraux des Provinces-Unies ; mais que leur réponse n'a pas été satisfaisante.

En attendant, le Roi a rendu un Edit, portant création de six cens mille livres de rentes viagères au denier vingt, sur la Ferme générale des Postes, dans le dispositif duquel Edit il est porté « que la conjoncture présente des « affaires de l'Europe exigeant de S. M. des « dépenses extraordinaires, & voulant d'ail- « leurs ne rien changer à l'exactitude dans les « payemens de toutes les autres dépenses de « l'Etat, elle a jugé ne pouvoir mieux se pro- « curer le secours nécessaire pour y subvenir, « jusqu'à ce que la levée du dixième ait pro- « duit »

*Edit du
Roi.*